

loyer annuel de \$10,000 ou plus couvrant une période de dix ans et plus?

2. a) Quels sont les noms des particuliers ou des entreprises, b) où sont situées les propriétés louées, c) quel est le loyer annuel, d) quelle est la durée du bail dans chaque cas? (Document parlementaire n° 383-2/381).

N° 1003—*M. Thompson* (Battleford-Kindersley)

1. Quelles sommes a-t-on versées a) à titre de traitements, b) pour les dépenses à tous ceux qui participent au programme *LIFT*?

2. Y a-t-il des employés aux termes de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui participent au programme *LIFT* et, dans l'affirmative, a) quels sont leur nom, b) leur adresse, c) leur traitement, d) leurs dépenses?

3. Quel ministère s'est occupé des travaux sur les lieux dans les cadres du programme *LIFT*?

4. Si un autre ministère ou un autre organisme s'en est occupé en plus des travaux aux termes de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, quel était le rapport entre eux? (Document parlementaire n° 283-2/1003).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

Le Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, est étudié de nouveau en comité plénier, et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. La Salle en remplacement de *M. Downey* sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par *M. Benson*, membre du conseil privé de la Reine, —Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur l'aide aux améliorations municipales pour l'année terminée le 31 décembre 1970, conformément à l'article 11 de ladite loi, chapitre 183, S.R.C., 1952.—(Document parlementaire n° 283-1/178).

Par *M. Goyer*, membre du conseil privé de la Reine, —Copie des accords entre le gouvernement du Canada et certaines municipalités dans la province de la Colombie-Britannique, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/268).

Par *M. Goyer*, —Copie des accords entre le gouvernement du Canada et certaines municipalités dans la province de la Saskatchewan, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/274C).

Par *M. Goyer*, —Copie des accords entre le gouvernement du Canada et certaines municipalités dans la province de l'Alberta, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/267A).

Par *M. Goyer*, —Copie d'un accord entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Labrador City dans la province de Terre-Neuve, conformément au paragraphe (3) de l'article 20 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais). (Document parlementaire n° 283-1/276A).

A 6 h. du soir, *M. l'Orateur* prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,

LUCIEN LAMOUREUX